

# La violence et l'intimidation à l'école

## *La violence*

«Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.» art. 13, LIP 2012

## *L'intimidation*

«Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère RÉPÉTITIF, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser; » art.13, LIP 2012

## *Critères permettant de déterminer s'il est question ou non d'intimidation*

- 1- Un acte de violence ou d'intimidation, avec l'intention ou non de faire du tort;
- 2- L'inégalité des pouvoirs entre celui qui intimide et celui qui est intimidé;
- 3- Des sentiments de détresse, dont le sentiment d'impuissance, de la part de l'élève qui subit de l'intimidation;
- 4- La répétition et la persistance de gestes ou paroles agressants.

### *L'intimidation peut se manifester de diverses façons*

- Donner des surnoms, se moquer, narguer, humilier ou menacer l'autre, tenir des propos racistes ou sexistes.
- Frapper, asséner des coups de pied, pousser, cracher, battre à coups de poing, voler ou endommager des biens.
- Exclure du groupe ou isoler socialement, commérer ou lancer des rumeurs, ridiculiser l'autre, briser des amitiés.
- Utiliser le courriel, un message texte, le téléphone cellulaire, les médias sociaux pour menacer, harceler, embarrasser, répandre des rumeurs, exclure du groupe, briser une réputation ou une amitié.

### *L'intimidation indirecte*

Elle s'organise au sein d'un groupe et vise la détérioration du statut social ou l'exclusion par le groupe de la personne visée (ex. : rendre la personne moins populaire, l'isoler des autres). Ces comportements et attitudes sont souvent difficiles à percevoir.

### *Quelques exemples d'intimidation indirecte*

- Commérer.
- Répandre des rumeurs, des médisances et des calomnies.
- Divulguer des secrets.
- Parler « dans le dos » ou écrire des méchancetés (graffitis, courriels, produire des vidéos, etc.).
- Ridiculiser, dénigrer, suggérer d'exclure une personne du groupe.
- Utiliser un langage non verbal (ex. : tourner le dos, murmurer et rouler les yeux) est une attitude à peine perceptible, mais qui peut indiquer une situation d'intimidation indirecte.

## *La cyberintimidation*

### **Elle est de l'intimidation qui prend forme dans l'espace virtuel**

- Elle peut se produire à partir de n'importe où et n'importe quand : l'espace virtuel est accessible en tout temps et presque en tout lieu.
- Elle peut rejoindre plusieurs témoins, ce qui permet la propagation des mots et des images instantanément, de façon illimitée et irréversible.
- Elle peut se produire en catimini et échapper à la supervision des parents, enseignants et autres adultes responsables.

### **Elle est particulièrement néfaste parce que l'espace virtuel peut :**

- Avoir un effet de déresponsabilisation, car l'auteur de l'agression peut nier les faits et ne pas reconnaître ses actes. Sans possibilité de prouver facilement le geste, la crainte de représailles diminue.
- Favoriser la dépersonnalisation et le manque d'empathie : étant face à un écran, l'auteur de l'agression a moins de retenue dans ses propos que s'il était face à la personne victime et il ne peut voir les effets de ses gestes sur l'autre

### **Elle peut se manifester par les comportements suivants :**

- Menaces
- Insultes
- Rumeurs
- Usurpation d'identité
- Harcèlement
- Discrimination
- Dénigrement
- Diffamation
- Filature ou exclusion en ligne
- « Flingue », (envoi d'un message incendiaire par cellulaire)
- « Vidéolynchage »
- Messages ou photos préjudiciables
- Incitation au dévoilement de soi ou d'autres personnes

### **Le cyberintimidateur :**

- peut croire qu'il peut rester inconnu.
- peut prétendre être quelqu'un d'autre.
- peut réagir spontanément sans prendre un temps de réflexion ou de jugement avant de passer à l'acte.
- étant devant un écran, a encore moins de retenue dans ses propos que s'il était face à la victime.

# SIGNALEMENT-QUOI FAIRE?

Tu vis une situation d'intimidation ou de violence ou tu veux en signaler une...

## **Quoi faire ?**

- Tu peux remplir la fiche de signalement que tu trouveras : [dans ton agenda](#).
- Tu vas porter cette fiche à la direction de l'école : [Danielle Léger](#), OU
- Tu lui écris un courriel à l'adresse suivante: [legerd@csrdn.qc.ca](mailto:legerd@csrdn.qc.ca).
- N'oublie pas de bien vérifier à la page précédente s'il s'agit bien d'un acte d'intimidation ou de violence

**En tout temps, tu peux en parler à un adulte ET à tes parents.**